

DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET < 1MW

Il est possible de développer des microcentrales photovoltaïques de moins de 1 MW(1-2ha) sur des parcelles sans contrainte environnementale, urbanistique et d'usage, selon les étapes suivantes :

- Demande de Cas par Cas à la DREAL pour la réalisation ou non d'une étude environnementale. Suite à l'envoi d'une demande cas par cas du projet, présentant des enjeux environnementaux, patrimoniaux et paysagers nulle à faible, la DREAL soumet ou non le développeur à la réalisation d'une étude d'impact.
- Déclaration Préalable(DP) de travaux pour la centrale photovoltaïque au sol d'une puissance inférieure à 1 MégaWatt. D'après le Décret n° 2022-1688 du 26 décembre 2022 portant simplification des procédures d'autorisation d'urbanisme relatives aux projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046829310>
- Demande de raccordement auprès du gestionnaire du réseau(ENEDIS) sur une ligne 20kV HTA proche du projet.
- Construction de la microcentrale photovoltaïque.
- Exploitation de la microcentrale

DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET <1MW

Nos critères sur les terrains où nous développons nos projets :

Environnement

Zone non concernée
par la protection de
l'environnement
(Natura 2000, ZNIEFF,
APB, zones humides)

Paysage

La microcentrale doit
pouvoir être intégrée
dans son milieu
paysager

Foncier

Terrain en friche
sans activité
agricole, industrielle
ou économique

AVANTAGES DES PROJETS < 1MW

TEMPS DE DÉVELOPPEMENT

Les microcentrales peuvent être développées de A-Z en moins d'un an, contre 5 ans pour un projet « classique »

SURFACES

Les microcentrales sont développées sur de petites surfaces (1-2 ha) souvent délaissées par les développeurs

Les microcentrales sont plus facile à intégrer dans le paysage de la commune

URBANISME

Possibilité pour les communes de déclarer les parcelles en zone d'accélération de la transition énergétique

SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

Une microcentrale produit environ l'équivalent de la consommation électrique de 500 foyers (1,28 GWh/an)

PLANNING

Pré-faisabilité/
Sécurisation

- Durée : 2 mois. Nous analysons les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux de la parcelle. Nous sécurisons le foncier avec une Promesse de Bail Emphytéotique.

Cas par Cas

- Durée : 2 mois. Nous envoyons un dossier de cas par cas à la DREAL pour demander la dispense d'une étude environnementale. La DREAL répond sous 35 jours.

Déclaration
Préalable

- Durée : 2 mois. Nous envoyons une déclaration préalable à la commune du projet.

Construction

- Durée : 5 à 7 mois. Nous obtenons une proposition de raccordement et le financement du projet. La construction du projet s'en suit.

Exploitation

- Durée : 25 ans. L'électricité produite par la microcentrale est revendue en appel d'offre EDF ou à nos partenaires